

AVIS DE MODIFICATION DES EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION

ISO 11611 *VÊTEMENTS DE PROTECTION UTILISÉS PENDANT LE SOUDAGE ET LES
TECHNIQUES CONNEXES*

Objet : Mise à jour du programme de certification ISO 11611, conformément à la norme ISO 11611/2024, en date du **25 août 2026**

Le présent avis vise à vous informer :

- de la mise à jour du programme de certification ISO 11611, désormais offert conformément à la norme ISO 11611/2024.

Le programme de certification fondé sur l'édition 2015 de la norme ISO 11611 est maintenant assujéti à l'édition 2024 de la norme ISO 11611. Cette dernière constitue une révision du document publié en 2015 et dont les changements n'ont pas d'impact sur les exigences de certification. Par conséquent, aucune modification n'est apportée aux exigences du programme de certification.

À compter d'aujourd'hui, toute nouvelle demande de certification sera traitée dans le cadre du programme de certification mis à jour.

Les fabricants détenant un certificat de conformité ou ayant un dossier ouvert au BNQ n'ont pas à soumettre une nouvelle demande.

À compter d'aujourd'hui, les visites de contrôle périodiques du BNQ prévues seront effectuées en fonction du programme de certification mis à jour. Le BNQ délivrera les certificats de conformité relatifs à l'édition 2024 de la norme ISO 11611.

La mise à jour du certificat de conformité détenu par le fabricant, conformément aux nouvelles exigences du programme de certification, en assurera la continuité à la suite d'une visite de contrôle. La date d'expiration du certificat modifié demeurera identique à la date d'expiration du certificat détenue par le fabricant, en lien avec l'édition 2015 de la norme.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec :

Benoit Houde, ing.
Responsable de programme
Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
Tél. : 418 266-9337
Courriel : benoit.houde@bnq.qc.ca